

DIVULGATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS - PLANS UNIVERSITAS, REEFLEX ET INDIVIDUEL

Qui nous sommes

Kaleido Croissance inc. (« KCI ») est inscrite comme gestionnaire de fonds d'investissement et comme courtier en plans de bourses d'études auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») au Québec, et auprès de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) au Nouveau-Brunswick. KCI agit comme placeur des plans de bourses d'études promus par la Fondation Kaleido (la « Fondation »).

La Fondation, une organisation à but non lucratif, agit comme promoteur des plans de bourses d'études UNIVERSITAS, REEFLEX et INDIVIDUEL, dont il est question dans le présent document (collectivement, les « Plans », ou séparément, un « Plan »). KCI est une filiale à part entière de la Fondation.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts

La réglementation en matière de valeurs mobilières encadre le traitement des situations de conflits qui peuvent survenir entre les intérêts du client d'une part, et les intérêts d'une organisation, de ses représentants et des autres entités ou individus liés d'autre part. L'expression « conflit d'intérêts » désigne une situation avérée ou apparente dans laquelle un individu ou une organisation est soumis à des intérêts multiples qui peuvent diverger des intérêts de son client. Ces intérêts multiples ont le potentiel d'influencer le conseil offert au détriment du meilleur intérêt du client. Le conflit d'intérêts n'est pas en soi un fait répréhensible, mais même en l'absence d'acte préjudiciable, le conflit d'intérêts peut nuire à la confiance du client envers son représentant ou l'organisation.

Dans quel cas un conflit d'intérêts est-il « important » ? L'importance d'un conflit dépendra des circonstances. Nous devons évaluer si le conflit pourrait raisonnablement avoir une incidence sur les décisions du client ou sur les recommandations ou les décisions de notre organisation ou de nos représentants dans les circonstances.

Gestion des conflits d'intérêts

La Fondation et KCI prennent des mesures raisonnables pour relever tous les conflits d'intérêts importants existants ou qu'elles s'attendent raisonnablement à voir survenir entre elles, ses représentants ou d'autres entités ou individus liés et les clients. Nous évitons les conflits interdits par la loi et les conflits que nous ne pouvons pas gérer efficacement dans votre meilleur intérêt. Nous tentons de limiter ou de réduire le plus possible les impacts créés par des situations de conflits d'intérêts, mais dans certains cas, ce n'est pas possible de les éviter. Dans ces cas, nous tenons à traiter ces conflits d'intérêts au mieux des intérêts du client et à communiquer rapidement la nature et la portée de tout conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel relevé dont un client raisonnable s'attendrait à être informé. Par ailleurs, nos représentants sont tenus de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et à nos politiques, nos procédures et notre code d'éthique pour nous assurer qu'ils adhèrent à des pratiques de vente et commerciales responsables.

Conformément à la législation, KCI a formé un comité d'examen indépendant (« CEI ») composé de trois personnes qui n'ont pas de relation importante avec la Fondation, KCI ou une entité qui leur est apparentée. Le CEI est un organe indépendant qui est intégré à la structure de gouvernance des Plans, et dont l'action vise à améliorer la qualité de leur gestion par la surveillance des questions de conflits d'intérêts qui peuvent survenir dans l'administration, la gestion de l'actif ou les opérations des Plans.

Divulgarion des conflits d'intérêts

La présente divulgation a pour objectif de vous fournir la description des conflits d'intérêts potentiels, leurs impacts sur vous et les mesures prises pour les prévenir, les éviter ou les atténuer et pour s'assurer qu'ils sont gérés en faisant passer vos intérêts en premier.

GÉNÉRAL			
CONFLITS D'INTÉRÊTS APPARENTS OU AVÉRÉS	IMPACT POTENTIEL SUR LE CLIENT	GÉRÉS AU MOYEN DE LA/DU	COMMENT LES CONFLITS SERONT TRAITÉS
<p>Honoraires d'administration</p> <p>KCI, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement et la Fondation, en tant que promoteur, reçoivent des honoraires d'administration sous forme de pourcentage de l'actif sous gestion.</p>	<p>Une partie des frais qui sont payés à même les revenus des fonds ou directement sur l'actif des fonds sont versés à KCI et à la Fondation.</p>	<p>Divulgarion Contrôle</p>	<p>– Nous vous informerons des frais et des charges exigés dans votre Plan pour que vous sachiez ce que le régime versera comme honoraires et autres frais de gestion. Pour savoir quels sont les frais associés à votre REEE, veuillez prendre connaissance des divulgations qui figurent dans le document « Information sur la relation UNIVERSITAS, REEFLEX, INDIVIDUEL », dans le sommaire du plan et dans le prospectus.</p>

<p>Produits exclusifs</p> <p>KCI et ses représentants offrent exclusivement les produits promus par la Fondation.</p>	<p>Le produit qui vous est offert ne tient pas compte du marché des produits non exclusifs ou des produits offerts par des tiers et du fait que ces produits pourraient potentiellement être meilleurs, moins performants ou équivalents pour satisfaire vos besoins et objectifs de placement.</p>	<p>Divulgateion Contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - KCI et ses représentants ont l'obligation de donner préséance aux intérêts du client dans toute recommandation ou opération. - Vous recevrez un sommaire du plan et un prospectus à l'ouverture du régime. Vous disposez de 60 jours pour examiner cette information, pour résilier votre régime et pour recevoir un remboursement complet de vos cotisations. - Nous sommes tenus par les règlements sur les valeurs mobilières de nous assurer que les recommandations de placement sont convenables. - Nos représentants sont tenus de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et à nos politiques, nos procédures et notre code d'éthique pour nous assurer qu'ils adhèrent à des pratiques de vente et commerciales responsables - Le département de conformité de KCI donne de la formation aux représentants et effectue des vérifications périodiques sur leurs pratiques de vente. - Les représentants qui contreviennent aux règles ou politiques peuvent se voir imposer des sanctions, comme la suspension de leur permis ou la révocation de leur contrat de représentant avec KCI.
<p>Activités externes</p> <p>Certains représentants peuvent exercer d'autres activités professionnelles rémunératrices externes à leur fonction auprès de KCI, notamment à titre de conseiller en sécurité financière, de gestionnaire immobilier et d'employé d'une entreprise. Certains représentants peuvent également s'impliquer dans leur communauté en siégeant à des conseils d'administration.</p>	<p>Votre représentant pourrait avoir des intérêts divergents des vôtres en lien avec ses activités externes.</p>	<p>Évitement Contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un représentant exerce d'autres activités, il doit, en vertu des règlements sur les valeurs mobilières, nous divulguer ses activités, y compris l'identification, l'évaluation et la communication de conflits d'intérêts liés à ces activités. - Nous examinons toutes les activités professionnelles externes et évaluons les conflits d'intérêts et, si l'activité est approuvée, nous supervisons et surveillons l'activité pour nous assurer que les conflits d'intérêts qui surviennent sont gérés en mettant votre intérêt au premier plan. - Des restrictions et des mesures de contrôle peuvent être mises en place pour l'activité externe. - Nos représentants sont tenus de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et à nos politiques, nos procédures et notre code d'éthique pour nous assurer qu'ils adhèrent à des pratiques de vente et commerciales responsables - Le département de conformité de KCI donne de la formation aux représentants et effectue des vérifications périodiques sur leurs pratiques de vente. - Les représentants qui contreviennent aux règles ou politiques peuvent se voir imposer des sanctions, comme la suspension de leur permis ou la révocation de leur contrat de représentant avec KCI.
<p>Administrateurs et dirigeants</p> <p>Certains administrateurs et dirigeants de KCI sont aussi des dirigeants et/ou des administrateurs de la Fondation.</p>	<p>Cette situation pourrait avoir un impact ou une influence sur les décisions des sociétés liées.</p>	<p>Divulgateion Contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des politiques et des procédures ont été mises en place pour s'assurer que les fonctions de chaque entité restent séparées et que les décisions sont prises indépendamment, et pour gérer les conflits d'intérêts. - Les administrateurs sont tenus de respecter les dispositions prévues au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs. - Une déclaration des intérêts de la part de chacun des administrateurs est obtenue annuellement et mise à jour en cours d'année.
<p>Incitatifs, avantages, cadeaux</p> <p>Les incitatifs, biens ou avantages offerts par un représentant à son client ou, à l'inverse, par un client à son représentant.</p>	<p>L'offre d'incitatifs, de biens ou d'avantages entre un représentant et son client est susceptible d'influencer la prise de décision.</p>	<p>Évitement Contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux de clients existants ou potentiels ou d'autres tierces parties. Les représentants peuvent offrir des cadeaux de remerciement ou des articles promotionnels d'une valeur non significative. - Nos représentants sont tenus de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et à nos politiques, nos procédures et notre code d'éthique pour nous assurer qu'ils adhèrent à des pratiques de vente et commerciales responsables - Le département de conformité de KCI donne de la formation aux représentants et effectue des vérifications périodiques sur leurs pratiques de vente. - Les représentants qui contreviennent aux règles ou politiques peuvent se voir imposer des sanctions, comme la suspension de leur permis ou la révocation de leur contrat de représentant avec KCI.

RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS EN LIEN AVEC LES PLANS UNIVERSITAS, REEFLEX ET INDIVIDUEL

CONFLITS D'INTÉRÊTS APPARENTS OU AVÉRÉS	IMPACT POTENTIEL SUR LE CLIENT	GÉRÉS AU MOYEN DE LA/DU	COMMENT LES CONFLITS SERONT TRAITÉS
<p>Rémunération pour l'actif total sous gestion</p> <p>Une rémunération incitative sur le total des actifs investis par les clients leur étant attirés est versée aux représentants.</p>	<p>Plus un représentant a de clients et plus ceux-ci investissent dans les Plans, plus importante est la rémunération du représentant.</p>	<p>Divuligation Contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - KCI et les représentants ont l'obligation de veiller à ce que les recommandations faites ou les opérations qui sont effectuées donnent préséance à l'intérêt du client et qu'elles lui conviennent. - Nos représentants sont tenus de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et à nos politiques, nos procédures et notre code d'éthique pour nous assurer qu'ils adhèrent à des pratiques de vente et commerciales responsables. - Le département de conformité de KCI donne de la formation aux représentants et effectue des vérifications périodiques sur leurs pratiques de vente. - Les représentants qui contreviennent aux règles ou politiques peuvent se voir imposer des sanctions, comme la suspension de leur permis ou la révocation de leur contrat de représentant avec KCI.

ASSURANCES

CONFLITS D'INTÉRÊTS APPARENTS OU AVÉRÉS	IMPACT POTENTIEL SUR LE CLIENT	GÉRÉS AU MOYEN DE LA/DU
<p>Commission de vente et frais administratifs</p> <p>KCI reçoit, à titre de commission pour la vente de l'assurance collective vie-invalidité complémentaire au plan de bourses d'études d'Humania Assurance inc., 5 % de la prime versée par le souscripteur. Elle reçoit également 5 % de la prime versée par le souscripteur comme frais administratifs.</p>	<p>Certaines décisions que vous prendrez en matière d'assurance collective vie-invalidité complémentaire au plan de bourses d'études pourront influencer les revenus de KCI.</p>	<p>Divuligation</p>
<p>Redevance annuelle</p> <p>KCI est preneuse du contrat d'assurance conclu avec Humania Assurances inc. Chaque année, en vertu d'un calcul visant à assurer la santé financière et la pérennité du régime, une partie des primes excédentaires, le cas échéant, est remboursée à la preneuse. La valeur de la redevance sera différente dans les prochaines années suivant la fin de la commercialisation de plans de bourses d'études collectifs et la commercialisation de la gamme des Plans IDÉO+. Pour les anciens Plans Universitas et REEFlex, la redevance représentait en moyenne 65 % des primes payées par les souscripteurs laquelle a été versée sous forme de paiement d'aide aux études aux bénéficiaires ou versée à KCI. La redevance varie en fonction de plusieurs facteurs, dont le nombre de réclamations reçues par Humania Assurance inc., le montant des prestations versées, les frais d'administration et les taxes.</p>	<p>KCI peut recevoir annuellement une somme d'argent représentant la portion non requise, le cas échéant, des primes payées par les souscripteurs. Certaines décisions que vous prendrez en matière d'assurance collective vie-invalidité complémentaire au plan de bourses d'études pourront influencer les revenus de KCI.</p>	<p>Divuligation</p>